

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

N° PM 023/087

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement  
rue des caillotières  
pour la réalisation d'un branchement ENEDIS**

**Le Maire de la Commune de la Flotte,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

**Vu** le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

**Vu** la demande de : **SOMELEC LA ROCHELLE**  
**TSA 7001 - CHEZ SOGELINK**  
**69134 DARDILLY CEDEX**

**Considérant** que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

**Considérant** que pour la réalisation d'un branchement ENEDIS, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés rue des caillotières,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** **Le lundi 27 mars 2023 à 8h00 au vendredi 31 mars 2023 à 18h00**

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat rue des caillotières pour la réalisation d'un branchement ENEDIS par l'entreprise "SOMELEC LA ROCHELLE". Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2 :** La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "SOMELEC LA ROCHELLE".

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 4 :** Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- SOMELEC LA ROCHELLE

Fait à La Flotte, le 03/03/2023

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

